

Département de Saône-et-Loire
Commune de LA ROCHE VINEUSE

-0-

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 16 NOVEMBRE 2022

Nombre de membres :

- au Conseil municipal : 12
- en exercice : 19
- qui ont pris part à la délibération : 16

Date de convocation : 10 novembre 2022

Date de publication : 25 novembre 2022.

L'an deux mil vingt-deux, le 16 novembre à vingt heures, Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Robert LUQUET, Maire.

Présents : MM. Robert LUQUET, Jean-André GUILLERMIN, Jacques PEREIRA, Dominique JOBARD, Loïc COLTEL, Fabrice THERVILLE, et Mmes Françoise MATHIEU-HUMBERT, Marie-Claude POTTIER, Florence CHEVASSON, Laure SEYDOUX, Marie-France AULAS, Virginie THIVENT, Sophie DUMONTEL.

Excusé(es) : M. Bernard COTTIN a donné procuration à M. Loïc COLTEL, M. Bernard FAVRE a donné procuration à Mme Françoise MATHIEU-HUMBERT, Mme Sonia BLONDEAU a donné procuration à Sophie DUMONTEL, Mme Corinne MERLIN, M. Benoît MEILHAC.

Absent(s) : Willy BONFY.

Secrétaire de séance : M. Dominique JOBARD.

Objet : 2022/1611/075 – *Convention Territoriale Globale.*

Mme Marie Claude POTTIER explique que la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) est un acteur majeur de la politique sociale, qui assure quatre missions essentielles auprès des familles avec le concours des collectivités et des associations :

- aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale ;
- faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;
- accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

La CAF développe une offre globale de services aux familles au moyen du versement de prestations légales, de financement de services et de structures ainsi que l'accompagnement de familles.

Dans la perspective d'intervenir au plus près des besoins de la population et en cohérence avec les orientations générales déclinées ci-dessus, la CAF de Saône et Loire, la Communauté d'Agglomération Mâconnais Beaujolais Agglomération et les communes signataires du contrat Enfance-Jeunesse « CEJ » (Mâcon, La Chapelle de Guinchay, La roche vineuse, Charnay les Mâcon et Saint Laurent sur Saône) souhaitent renforcer leur collaboration et signer une Convention Territoriale Globale.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

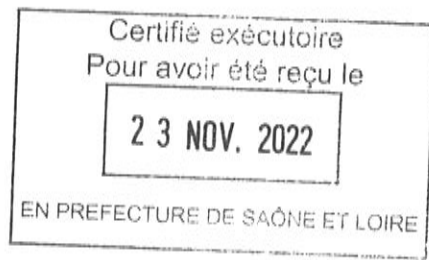
- Acte la Convention Globale territoriale ;
- Autorise le Maire à signer la Convention Globale Territoriale et tout acte afférent à la présente délibération.

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.



Pour copie certifiée conforme
Le 23 novembre 2022,
Le Maire, Robert LUQUET

